

LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Bilan au 30 avril 2020

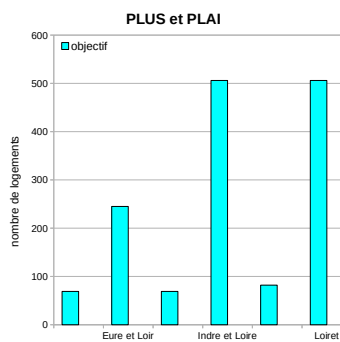
Service Connaissance Aménagement
Transition Énergétique Logement

Département Habitat Construction

Parc Public - hors ANRU - Programmation initiale

	PLUS			PLAI		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
REGION	980	0	0%	497	0	0%
Cher	49	0	0%	20	0	0%
<i>dont CA Bourges</i>	39	0	0%	16	0	0%
Eure et Loir	167	0	0%	78	0	0%
Indre	49	0	0%	20	0	0%
Indre et Loire	333	0	0%	173	0	0%
<i>dont Tours Métropole Val de Loire</i>	196	0	0%	118	0	0%
<i>dont CD Indre et Loire</i>	137	0	0%	55	0	0%
Loir et Cher	59	0	0%	23	0	0%
Loiret	323	0	0%	183	0	0%
<i>dont Orléans Métropole</i>	186	0	0%	128	0	0%
<i>dont CD Loiret</i>	137	0	0%	55	0	0%

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre SISAL



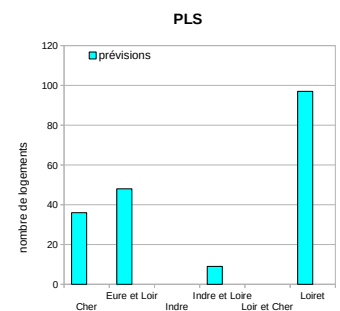
Les objectifs de la programmation régionale 2020 portent sur 1 477 logements PLUS/PLAI, dont 125 PLAI en structure.

28 logements provenant de la réserve régionale ont été affectés en plus à la métropole de Tours.

Il reste 93 PLAI en structure en réserve régionale qui seront attribués selon l'émergence réelle des projets.

	PLS					
	structures		ordinaire public		ordinaire privé	
	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés
Contingent : 600 logements	0	0	190	0	0	0
REGION	0	0	190	0	0	0
Cher	0	0	36	0	0	0
<i>dont CA Bourges</i>	0	0	20	0	0	0
Eure et Loir	0	0	48	0	0	0
Indre	0	0	0	0	0	0
Indre et Loire	0	0	9	0	0	0
<i>dont Tours Métropole Val de Loire</i>	0	0	0	0	0	0
<i>dont CD Indre et Loire</i>	0	0	9	0	0	0
Loir et Cher	0	0	0	0	0	0
Loiret	0	0	97	0	0	0
<i>dont Orléans Métropole</i>	0	0	86	0	0	0
<i>dont CD Loiret</i>	0	0	11	0	0	0
Réserve régionale	410 logements					

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre SISAL



PLUS = Prêt Locatif à Usage Social
PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS = Prêt Locatif Social

Le contingent initial 2020 est le même qu'en 2019 avec 600 prêts PLS.

Aucun agrément n'a été délivré : on suit à ce stade les besoins prévisionnels, c'est à dire les dossiers à minima à l'état validé (190 logements).

Mise en oeuvre du droit au logement opposable (DALO)

	Demandes de logement du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019			
	Recours déposés	Recours avec décision	Décisions favorables	% des personnes logées
REGION	757	750	290	88
Cher	72	64	38	94
Eure-et-Loir	258	245	119	112
Indre	8	9	4	100
Indre-et-Loire	110	112	30	36
Loir-et-Cher	67	72	25	0
Loiret	242	248	74	89

NB : une décision 2019 peut être prise sur un recours déposé en 2018 ce qui explique que le nombre de décisions peut être supérieur au nombre de recours reçus.

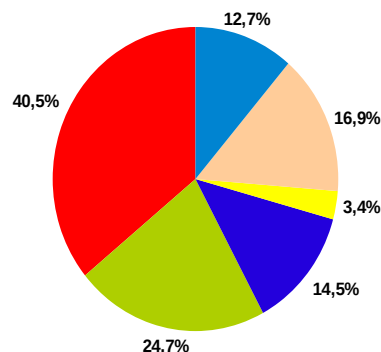
Source : DHUP - DREAL Centre-Val de Loire - extrait InfoDALO

Si l'on examine l'ensemble des recours pour l'attribution d'un logement à fin décembre 2019, 757 dossiers DALO ont été déposés en région Centre-Val de Loire, en hausse de 9 % par rapport à la même période de 2018. Parmi les dossiers examinés, 39 % ont reçu une décision favorable de la commission de médiation, taux en baisse par rapport à 2018 (45 %). Ce taux est le reflet de l'activité de 3 départements, l'Indre-et-Loire (27 %), le Loir-et-Cher (35 %) et le Loiret (30 %), puisque les autres départements affichent des taux de décisions favorables supérieurs à la moyenne régionale. Ainsi, le Cher dépasse les 55 % de décisions favorables.

Les recours sont essentiellement concentrés dans les zones plus tendues et en particulier en Eure-et-Loir (33 % des recours) et dans le Loiret (33 % des recours). L'Indre-et-Loire connaît un nombre de dossiers faible, en raison des dispositifs de traitement des dossiers en amont mis en place avec tous les acteurs.

Pour les décisions favorables, le taux des personnes logées est de 88 % en Centre-Val de Loire et de 66 % en France entière.

Motifs retenus et acceptés par les commissions de médiations



■ Dépourvu(e) de logement
■ Hébergé(e)/Logé(e) dans une structure
■ Logement non décent/suroccupé
■ Menacé(e) d'expulsion
■ Logements impropres à l'habitation
■ Délai d'attribution anormalement long

L'absence de logement ou la situation d'hébergement est retenu par les commissions de médiation pour plus de la moitié des recours. Pour presque 1/3 des recours, les commissions ont également retenu la menace d'expulsion. Plus rarement, les instances motivent leurs décisions par un délai d'attribution d'un logement social anormalement long, l'insalubrité avérée du logement ou son caractère impropre à l'habitation. Cette répartition régionale est comparable à celle de 2018.


LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Bilan au 30 avril 2020

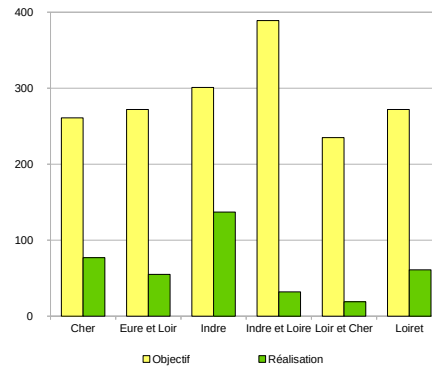
Service Connaissance Aménagement
Transition Énergétique Logement
Département Habitat Construction

Parc Privé - Programmation initiale

Aides Programme Habiter Mieux Sérénité de lutte contre la précarité énergétique (propriétaires occupants et bailleurs, hors copropriétés)



	Avec double compte		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
REGION	1 730	381	22%
Cher	261	77	30%
<i>dont CA Bourges</i>	61	32	52%
Eure et Loir	272	55	20%
Indre	301	137	46%
Indre et Loire	389	32	8%
<i>dont Tours Métropole Val de Loire</i>	120	11	9%
<i>dont CD Indre et Loire</i>	269	21	8%
Loir et Cher	235	19	8%
Loiret	272	61	22%
<i>dont Orléans Métropole</i>	72	27	38%
<i>dont CD Loiret</i>	200	34	17%




105 logements supplémentaires ont été financés en région depuis le mois dernier.

A noter que les territoires de la CA de Bourges Plus et de l'Indre sont à mi-parcours dans la réalisation des objectifs.

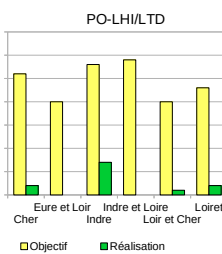
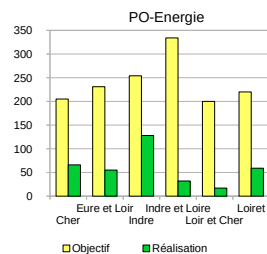
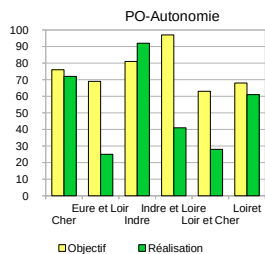
Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah

Aides aux propriétaires occupants



	Autonomie			Amélioration énergétique Habiter Mieux Sérénité (HMS)			Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHI/LTD)		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
REGION	454	319	70%	1 444	357	25%	146	12	8%
Cher	76	72	95%	205	66	32%	26	2	8%
<i>dont CA Bourges</i>	16	15	94%	44	31	70%	4	0	0%
Eure et Loir	69	25	36%	231	55	24%	20	0	0%
Indre	81	92	114%	254	128	50%	28	7	25%
Indre et Loire	97	41	42%	334	32	10%	29	0	0%
<i>dont Tours Métropole Val de Loire</i>	19	12	63%	97	11	11%	9	0	0%
<i>dont CD Indre et Loire</i>	78	29	37%	237	21	9%	20	0	0%
Loir et Cher	63	28	44%	200	17	9%	20	1	5%
Loiret	68	61	90%	220	59	27%	23	2	9%
<i>dont Orléans Métropole</i>	14	7	50%	53	27	51%	6	0	0%
<i>dont CD Loiret</i>	54	54	100%	167	32	19%	17	2	12%

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah




Plus des deux tiers des objectifs régionaux initiaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie sont réalisés.

Compte-tenu d'une évolution à venir du régime d'aide des dossiers d'adaptation à la perte d'autonomie, seule une partie des objectifs est en effet attribuée à ce stade (454 pour la région).

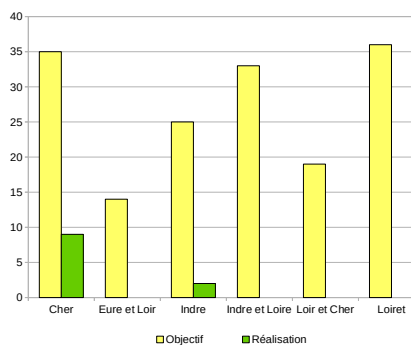
Sur le volet de l'amélioration énergétique pour les propriétaires occupants, il est à noter que la CA de Bourges Plus a un taux de réalisation de 70%, l'Indre et Orléans Métropole sont à mi-parcours par rapport à leur objectif.

Il y a peu de réalisations concernant la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé avec 12 logements financés en région pour un objectif de 146.

Aides aux propriétaires bailleurs



	Toutes interventions		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
REGION	172	11	6%
Cher	35	9	26%
<i>dont CA Bourges</i>	14	1	7%
Eure et Loir	25	0	0%
Indre	24	2	8%
Indre et Loire	33	0	0%
<i>dont Tours Métropole Val de Loire</i>	17	0	0%
<i>dont CD Indre et Loire</i>	16	0	0%
Loir et Cher	19	0	0%
Loiret	36	0	0%
<i>dont Orléans Métropole</i>	16	0	0%
<i>dont CD Loiret</i>	20	0	0%



Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah

Les dossiers financés pour les propriétaires bailleurs sont concentrés sur le territoire du Cher (Etat) avec 8 réalisations.